

le Cemaphore

Bulletin d'information sur la mobilité



La parole à ... Pierre PETIT, directeur des Travaux et conseiller en mobilité à Sambreville

Et si on dialoguait ...

Je voudrais insister sur l'importance des partenariats et des relations qu'amène la réalisation d'un plan communal de mobilité, celui-ci conduisant dans de nombreux cas à l'amélioration des projets de chacun au bénéfice de l'intérêt général.

Récemment, dans le cadre de contacts avec le MET, la SNCB et une entreprise privée, des opportunités se sont manifestées de rassembler divers acteurs autour de la table pour débattre et aboutir à des projets plus mûrs, plus riches, rencontrant les objectifs et les attentes des différentes parties concernées.

Pour en donner un exemple concret : notre PCM a été étudié en 2001 et 2002. Pendant cette période, la direction des Routes de Namur du MET a élaboré un projet d'amélioration de l'échangeur n°14 entre l'autoroute E42 et la N98, comportant l'aménagement de deux ronds-points en face des deux bretelles d'entrées-sorties, de manière à sécuriser et fluidifier les échanges entre les deux axes.

Le PCM a montré toute l'importance de cette route régionale comme axe de collecte vers l'autoroute. De plus, de nombreuses voitures stationnent pour de longues périodes à proximité de l'échangeur. C'est pourquoi, nous avons transmis au MET une demande motivée pour l'aménagement d'un parking de covoiturage. Le MET, qui avait participé activement à l'élaboration du PCM, a marqué son accord. Le parking de covoiturage (40 emplacements avec possibilité d'extension) a ainsi été incorporé au projet. Il sera opérationnel dans quelques mois, le chantier étant en cours. La commune prendra en charge l'entretien.

Ma conclusion à propos des partenariats : et si on essayait...

Pierre PETIT
Tél. : 071 26 02 60
ppetit@commune.sambreville.be

Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Un plan piéton pour la Ville de Liège
- Un schéma directeur et une plate-forme cyclables pour l'arrondissement de Dinant-Philippeville

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le Cemaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Il s'adresse à tous les acteurs de terrain concernés par la gestion de la mobilité, en particulier au niveau local. Au fil des numéros, il propose des informations portant sur les études, les outils, les projets, les actions développées, mais également sur la politique menée, les nouvelles réglementations, en Région wallonne ou ailleurs, et ce, à travers des articles, des compte-rendus, des brèves, des conseils de lecture et l'agenda des manifestations mobilité.



Liège à pied Plan Piéton

Un plan piéton pour la Ville de Liège

En 2003, la Ville de Liège s'est lancée dans la réalisation d'un plan spécifique pour les déplacements à pied ⁽¹⁾. Cette orientation a été jugée nécessaire quand on voit l'importance de ce mode dans les déplacements de tous les jours des Liégeois (27,5 % des déplacements). Il suffit de regarder notre hypercentre commercial ou encore la sortie des écoles pour se rendre compte que la marche est un mode de déplacement fort prisé.

Mode de déplacement principal	0-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus
Marche	24,8 %	23,3 %	24,7 %	45,6 %
Voiture conducteur	9,7 %	52,1 %	49,7 %	30,1 %
Voiture passager	42,5 %	14%	11%	9,4 %
Bus	20,8 %	5,8 %	10,1 %	12,3 %
Train	1,4 %	2,1 %	n.s.	n.s.
Vélo	n.s.	1,5 %	n.s.	n.s.
Moto	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.

VUE – Mode de déplacement suivant l'âge à Liège

SOURCE – Enquête régionale sur la mobilité des ménages, 2002, FUNDP : premiers résultats sur Liège (n.s. = non significatif)

En travaillant spécifiquement sur le thème de la marche, la Ville de Liège avait pour ambition d'embrayer sur le plan communal de mobilité en étudiant un mode de transport naturel et en phase avec le développement harmonieux de la ville. De plus, il s'agit d'un mode de transport de proximité et non polluant, ce qui lui confère une importance capitale dans le bien-être et la qualité de vie de la cité. En tant que moyen de déplacement universel, la marche est également un moyen inégalable pour découvrir la ville.

À travers l'étude de ce thème, **les enjeux** sont nombreux et visent notamment :

- l'accès aux services : en effet, 36,4 % des ménages liégeois n'ont pas de voiture ;
- la mobilité : promouvoir la marche pour les déplacements de petites distances qui se font de plus en plus en voiture ;
- les catégories cibles : élèves, étudiants, personnes âgées, chaland, personnes à mobilité réduite ;
- la santé et l'environnement : activité physique, réduction de la pollution sonore et atmosphérique ;

- l'intermodalité et le potentiel avec les transports en commun : gares, terminus bus, arrêts importants ;
- la qualité des espaces publics : espaces de détente, de loisirs, ...

Ce plan piéton est un document stratégique qui va tracer pour les prochaines années les axes d'actions en matière d'aménagements.

Le **schéma directeur** constitue le cœur du plan piéton. Il prend en compte deux usages de la marche :

- le déplacement fonctionnel concentré sur le périmètre de l'urbanisation dense de la ville, à savoir le centre-ville élargi et les quartiers limitrophes : **carte du piéton** ;
- la découverte du patrimoine naturel et bâti de la ville sur tout le territoire communal : **carte du promeneur**.

Au niveau de la carte du piéton, l'attention a été portée sur trois échelles d'interventions spatiales, à savoir :

- **les grands chemins** : itinéraires de liaison et collecteurs entre les quartiers et le centre-ville ;
- **les raccourcis** : points de passage qui évitent de faire un détour ;
- **les franchissements d'obstacles** : plus ponctuels que les raccourcis, ils visent à attirer l'attention sur les points stratégiques à améliorer.

Un des objectifs de ce plan, adopté en février 2004, est de sortir du giron technique. Mais il s'agit également d'en faire la promotion auprès du grand public afin d'accroître l'usage de la marche. Elle s'est faite en deux volets : via l'organisation d'un festival de promenade durant la dernière quinzaine d'août et par l'envoi à tous les habitants d'un dépliant intitulé « Liège à pied ». Celui-ci avait pour but principal d'informer les Liégeois **des temps de parcours réels entre les principaux points d'attrait de la ville** répartis en 12 rubriques. Le contenu de ce dépliant peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.liege.be/infospratiques/>

Dans le courant de l'année 2005, une nouvelle campagne de communication sera menée avec pour bouquet final l'organisation du festival de promenade.

Geoffrey PERPINIEN
Tél. : 04 221 72 93
Geoffrey.perpinien@liege.be

(1) L'étude de ce plan ainsi que sa promotion sont financés conjointement par l'Union européenne et la Région wallonne dans le cadre des projets Fonds Feder Objectif 2. L'étude a été confiée à une association momentanée composée des bureaux d'études bruxellois Cooparch et suisse CITEC, ce dernier ayant réalisé le plan piéton de la Ville de Genève.

Un schéma directeur et une plate-forme cyclables pour l'arrondissement de Dinant-Philippeville



L'arrondissement de Dinant-Philippeville est représentatif du paysage rural wallon : de petits centres urbains et des distances importantes entre les villages, donc entre les zones de commerces et de services. Actuellement, la voiture est le principal moyen de déplacement. Les transports en commun sont peu utilisés, la marche et le vélo peu pratiqués. Une politique intégrée de développement cyclable permettra d'offrir une réponse multiple à certains problèmes de mobilité.

Dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, un projet, soutenu par l'Union européenne ⁽¹⁾, est en cours de réalisation sur cet arrondissement. Il comporte l'étude, la mise en place et l'animation d'un réseau pour des déplacements cyclables utilitaires, de loisirs et touristiques, en relation avec le réseau de transports en commun. Il porte sur un territoire composé de 22 communes.

Ce projet vise à répondre à quatre objectifs :

- avoir une approche globale de la politique cyclable tant structurelle qu'infrastructurale ;
- assurer la promotion/animation à l'échelle de l'arrondissement ;
- mettre en place une plate-forme cyclable à l'échelle de l'arrondissement ;
- développer des mesures concrètes d'aménagements à l'usage des cyclistes, notamment en combinaison avec l'offre de transports en commun.

L'étude du schéma directeur a démarré en 2003 et débouché sur la définition d'un réseau cyclable constitué de 11 itinéraires principaux et de 22 itinéraires de liaison. L'ensemble totalise 584 kilomètres. Le réseau proposé utilise 4 types de voies de circulation : les routes régionales, les routes communales, les voies RAVeL aménagées et les voies RAVeL non aménagées-chemins forestiers-chemins agricoles. Il a été conçu non seulement à des fins de déplacements utilitaires (pôles scolaires, gares, etc.) mais également de loisirs et de tourisme (attractions touristiques, lieux d'hébergement, etc.).

En parallèle, une plate-forme cyclable s'implante à Philippeville. Elle a pour objectifs de mettre en place des itinéraires cyclables sûrs et confortables, de développer une politique d'intermodalité vélo+bus/train et de réaliser des activités de promotion et d'animation autour du réseau promu. Elle a entre autres pour rôle de mettre en contact et de créer des synergies entre les acteurs locaux.

Sur pied depuis 2004, elle dispose de moyens logistiques et financiers qu'elle peut mettre à leur disposition pour la réalisation de projets.

Pour promouvoir ce projet de manière dynamique auprès de ses publics-cibles, la plate-forme tente de s'appuyer sur 4 pôles :

- le quotidien : en offrant des itinéraires sécurisés sur base du schéma directeur ;
- le tourisme : en proposant aux touristes d'un jour ou de séjour des itinéraires de parcours découverte et des outils d'information ;
- les écoles : en mettant sur pied des activités pédagogiques et des ramassages scolaires ;
- les entreprises : en mettant en place un plan de déplacements, à partir d'enquêtes actuellement menées.

Pour ce faire, elle a d'abord rencontré chaque commune, puis organisé diverses manifestations, animations, opérations de sensibilisation et d'éducation, avec des actions au quotidien et en réalisant des produits touristiques. Elle s'appuie notamment sur les médias locaux, télévision, presse ...

Des bourses aux vélos, des spectacles d'improvisation, des parcours d'habileté, ... ont été réalisés. La plate-forme travaille également en étroite collaboration avec les cinq maisons du tourisme implantées sur l'arrondissement.

Concrètement, la réalisation de deux sections d'itinéraires est déjà au programme de cette année. L'approche et les priorités d'aménagement se veulent très pragmatiques, s'appuyant sur différents critères liés au potentiel du tronçon : chaînon manquant, liaison utilitaire, intérêt de la commune ...

Le tronçon reliant Berzée à Thy-le-Château (+/- 1.7 km) de l'itinéraire Berzée-Bruly permettra de sécuriser les abords de la gare de Berzée pour se regreffer sur l'ancienne voie ferrée jusqu'à la gare de Thy-le-Château. Quant à l'itinéraire de liaison Nismes-Mariembourg (+/- 2.5 km), il est prévu de réaliser deux pistes cyclables unidirectionnelles dans la zone située hors agglomération, pour relier ces deux villages.

Aujourd'hui, les bases sont posées et les premières manifestations concrètes sont bien là. C'est le début d'un projet qui se poursuivra jusqu'en 2007.

Contact :
Cécile DASCOTTE
Tél. : 071 61 50 65
cecile.pfc@pi.be



⁽¹⁾ Le schéma directeur et la plate-forme sont financés conjointement par l'Union européenne et la Région wallonne dans le cadre des projets Fonds Feder Objectif rural. L'étude du schéma directeur est confiée à Survey et Aménagement.



Conseils de lecture et de visite

Céline De Angéli, **La sécurité routière dans les plans de déplacements urbains : approche et méthode**, CERTU (Références, 48).

Élaboré par le Certu en partenariat avec l'INRETS et des professionnels directement en charge des PDU, ce guide s'adresse en priorité aux responsables politiques, aux chefs de projet PDU et aux techniciens de la sécurité. Il a pour ambition de faire prendre conscience de la réalité de l'insécurité des déplacements urbains. Il propose des solutions pour prévenir et traiter les accidents de la circulation en agglomération. Il met en lumière les liens étroits entre l'objectif «sécurité» et les autres objectifs du PDU dont le développement va souvent de pair, comme la multimodalité, le partage de la voirie, la qualité de vie ...

Site sur les financements européens :

<http://www.wbri.be/prog-eur>

Ce site offre une description de différents programmes proposés par l'Union européenne dont l'objet relève de la compétence de la Région wallonne ou de la Communauté française, des appels à propositions qui s'y rapportent, ainsi que les adresses Web utiles pour trouver l'information pertinente pour ces programmes.

Delphine Rossomme et Brigitte Ernon – Gestionnaires Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 25 – 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Visitez l'agenda du site web du réseau des CeM pour découvrir d'autres activités :
<http://cem.mobilite.wallonie.be>

Billet d'humour

VUE – Charles de la Perrault, qui n'en n'est pas à son premier coup, est aujourd'hui le valeureux cadre de la très respectable régie des routes. Sa spécialité : la signalétique. Son goût pour le bon mot est évident et puis comme dit l'adage : " bon sang ne saurait mentir "... (cfr Perrault dit l'ancien dans la famille et sa fameuse tirade : "...tire la chevillette et la bobinette cherra ...")

SOURCE – Pierre Hanquet



Du réseau

- **Les 1er et 3 mars 2005 : Formation continuée des CeM : « Des zones 30 aux abords des écoles », de 9H à 13H, au CAMET, blvd du Nord 8 à 5000 Namur.**
Pour rappel, les arrêtés royaux du 26 avril 2004 imposent la généralisation des zones 30 aux abords des écoles pour la prochaine rentrée scolaire. Comment faire face au mieux à cette nouvelle réglementation ?
Le 18 mars 2005 : Rencontre annuelle des CeM au Centre culturel Marcel Hicter (La Marlagne), rue des Marronniers à Wépion. Les informations pratiques relatives à cette journée seront communiquées par courrier.
Infos : Brigitte Ernon
Tél. : 081 77 31 32
bernon@met.wallonie.be

Hors réseau

À l'étranger

- **Les 15 et 16 mars 2005 : « Déplacements et urbanisme : quelles marges d'actions possibles ? »**
Les 16 et 17 mars 2005 : « Evolution de la mobilité : comment adapter les politiques publiques ? »
Les 22 et 23 mars 2005 : « La tarification au service d'une politique de déplacements », à Paris (France)
Infos : Ponts Formation Edition
<http://pfe.enpc.fr>
- **Les 21 et 22 avril 2005 : « Mobilité, différentiations et inégalités », à Lyon (France)**
Infos :
msfs@entpe.fr
<http://msfs2005.entpe.fr>
- **Du 31 mai au 3 juin 2005, Velo-city 2005 : « Delivering the vision », à Dublin (Irlande)**
Infos :
Tél. : +351 1 231 28 00, Fax : +351 1 231 28 99
info@velo-city2005.com
<http://www.velo-city2005.com>
- **Du 1er au 3 juin 2005, Conférence ECOMM « Influencing Future Generation », à Harrogate (Royaume-Uni)**
Infos :
<http://www.epommweb.org>

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées à Bernadette Gany, coordinatrice du réseau, tél. : 081 77 30 99

Personnes de contact :

Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32,
Muriel Mandiau, tél. : 081 77 31 23

Fax : 081 77 38 22

MET-D311 – Direction des Etudes et de la Programmation

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@met.wallonie.be

<http://cem.mobilite.wallonie.be>